



Cahors, le 5 mai 2014

Madame, Monsieur,

Vous me savez particulièrement attentif à la reconquête de notre centre historique. J'ai donc souhaité engager une étude relative à la révision du règlement du secteur sauvegardé de Cahors.

L'objectif est de dresser un diagnostic patrimonial précis et doter le secteur sauvegardé de Cahors d'un règlement cohérent alliant vie quotidienne, protection et mise en valeur du patrimoine.

Il m'est apparu également indispensable que l'amélioration recherchée du cadre de vie s'inscrive dans le cadre d'une démarche propice à la prise en compte des enjeux de développement durable.

Cette étude accompagne l'ambition de reconquête effective de notre cœur de ville qui s'est d'ores et déjà traduite par la mise en place d'une politique incitative d'aide à la rénovation des façades et la réhabilitation d'importants ensembles immobiliers du secteur sauvegardé que sont la résidence des Comtes d'Armagnac et l'îlot Delpech.

Bientôt sera engagée une toute nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui aura pour objectif la remise en marché de 400 logements rénovés sur 5 ans.

Elle s'accompagnera de la rénovation de la totalité des rues du secteur sauvegardé, que les 6 ans qui s'ouvrent, permettront de mener à bien.

Transformé au cours des siècles, notre centre historique concentre une richesse architecturale et patrimoniale héritée du moyen âge. Conscients des enjeux, nous avons confié l'étude à Alexandre Mélissinos, spécialiste de l'élaboration et révision des secteurs sauvegardés en France.

Aujourd'hui, l'ensemble des 1600 parcelles a été visité par l'équipe* chargée de l'étude accompagnée de l'archéologue du service patrimoine de la Ville ; ces visites leur ont permis d'identifier les éléments patrimoniaux, les interventions ayant porté atteinte au patrimoine et de définir les évolutions possibles du bâti. Ainsi chaque bâtiment est doté d'une fiche de prescriptions qui servira de référence lors de l'instruction des demandes d'autorisation de travaux. Vous pouvez d'ores et déjà les consulter à la Maison du patrimoine où un registre de concertation vous permettra de consigner vos remarques et contributions.

Lors des conférences des 5 & 26 juin, qui s'inscrivent dans la procédure de concertation, nous dresserons tout d'abord un bilan du secteur sauvegardé puis évoquerons les enjeux et perspectives de valorisation par thématique.

Comptant sur votre participation à ces conférences, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma parfaite considération .

Le Maire de Cahors,



Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

* L'équipe dirigée par Alexandre MELISSINOS :

Gilles SERAPHIN, Anaïs CHARRIER et Viveck PANDHI ;

Cécile FOCK-CHOW-THO, archéologue au service patrimoine de la Ville, puis Franck Chaléat, complétée l'équipe qui est intervenue sur le terrain entre 2009 et 2012



Le secteur sauvegardé Cahors



INVITATION

CONFERENCE

en présence de **Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**, Maire de Cahors

LE SECTEUR SAUVEGARDÉ

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE : BILAN & ORIENTATIONS GÉNÉRALES

1^{er} THÈME PROPOSÉ : LES PARTIS DE RESTAURATIONS

présentée par **Michel Simon**, 1^{er} adjoint au Maire
et **Alexandre Mélissinos**, architecte en charge de l'étude de mise en révision
du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
en collaboration avec **Gilles Séraphin**, architecte du patrimoine

jeudi 5 juin - 18h30

Salle Henri-Martin à l'Hôtel de Ville

Renseignements : 05 65 20 88 91 - www.mairie-cahors.fr

